

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

NOVEMBRE 2022

DEC_2022_110 **Acceptation d'un don de CD de musique, de bande-dessinées et de mobiliers de la bibliothèque du Crédit Foncier de Charenton-le-Pont**



**DECISION
DEC_2022_110**

OBJET : Acceptation d'un don de CD de musique, de bande-dessinées et de mobilier de la bibliothèque du Crédit Foncier de Charenton-le-Pont

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles ,

VU la délibération n°2020-031 en date du 4 juin 2020 relative aux délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil municipal qui autorise le Maire à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

CONSIDÉRANT la volonté manifestée par le Responsable de la bibliothèque du Crédit Foncier de Charenton de céder à la ville de Charenton-le-Pont et singulièrement à ses médiathèques municipales des collections composées d'environ 3500 CD de musique, 3500 bande-dessinées et 6 portants à CD,

CONSIDÉRANT l'intérêt présenté par ces collections pour la ville de Charenton-le-Pont qui viendront compléter les fonds des médiathèques municipales et développer l'offre auprès du public,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accepter le don des collections composées d'environ 3500 CD de musique, 3500 bande dessinées et de 6 portants à CD de la bibliothèque du Crédit Foncier de Charenton.

ARTICLE 2 : De prévoir l'écriture d'ordre nécessaire à l'intégration de ces collections et des mobiliers estimées à une valeur globale de 86 500 € décomposée comme suit :

- environ 3500 BD à 8€ (15€ neuve) soit 28 000€
- environ 3500 CD à 15€ (20€ neuf) soit 52 500€
- 6 portants à CD d'une valeur de 1000€ l'unité soit 6 000€

ARTICLE 3 : Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Cette juridiction administrative peut notamment être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Charenton-le-Pont, le 28 novembre 2022

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Dépôt en Préfecture

le..... **5 - DEC. 2022**

Publié ou Notifié

le..... **5 - DEC. 2022**

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation

Marion BURELLE

**Directrice de l'Administration Générale
et des Affaires Réglementaires**

Hervé GICQUEL

Maire de Charenton-le-Pont

Vice-Président du Conseil Départemental du
Val-de-Marne

